



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/cha

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Office fédéral de la justice  
Bundesrain  
3003 Berne

*Fribourg, le 11 décembre 2012*

### **09.430 Initiative parlementaire. Loi sur l'aide aux victimes. Octroi à la victime de droits importants en matière d'information**

Madame, Monsieur,


Nous nous référons à la lettre du Président de la Commission des affaires juridique du Conseil national du 3 octobre 2012 et vous communiquons nos observations relatives à l'objet noté en titre.

Nous saluons la proposition de modification du code pénal présentée dans la mesure où elle permet aux victimes qui le souhaitent d'être informées à l'avance – via l'autorité d'exécution des peines – du début de l'exécution de la peine, de l'interruption ou de l'allègement de la peine ainsi de la libération de l'auteur condamné.

Nous constatons toutefois que la victime doit faire la demande d'information entre le moment où le jugement prononçant la privation de liberté devient exécutoire et la libération définitive. Cela signifie que, si la personne condamnée est déjà libérée, la victime ne recevra plus d'information, car cette dernière ne pourra pas être donnée à « l'avance » comme le prévoit l'article 92a de l'avant-projet proposé. Se pose alors la question de savoir, en cas de libération définitive, si la victime a encore un intérêt juridique à savoir que l'auteur a été libéré. Tel semble pouvoir être le cas sans toutefois perdre de vue, dans la pesée minutieuse des intérêts en présence, les droits de la personne condamnée. Cette question devra dans tous les cas être approfondie.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos observations, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

  
Georges Godel  
Président



  
Danielle Gagnaux  
Chancelière d'Etat